

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LOUDES**

Nombre de conseillers

En exercice : **15**

Présents : **9**

Votants : **13**

**L'an deux mil vingt-six le : 23 juin à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de Loudes s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Laurent BARBALAT** - Maire –

Date convocation : 16 juin 2026

Présents : : **Mesdames-Messieurs Naaïma DEGAÏCHIA ; Fabrice GRANIER ; Cathie MOREL ; Mr Jordane LESIEUR ; Mr Julien VALLET ; Mr Francis CHAUTARD ; Mr Cyril ALMÉRY ; Mme Chloé PEREIRA ; Conseillers Municipaux.**

**Absentes excusées** : Marie-Christine CELLIER procuration Mme Naaïma DEGAÏCHIA ; Mr Gaïth DEGAÏCHIA procuration Mr Fabrice GRANIER. ; Mme Anaïs GAUTHIER procuration Mr Julien VALLET ; Mme Léa CHAPELON procuration Mme MOREL Cathie

**Absents** : Mr Didier GALLARD ; Mr Lionel LEGRAND ;

**Secrétaire** : Mme MOREL Cathie

**Délibération 33-2026**

**Objet : Prescription d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Loudes**

**Vu,**

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-54 à L.153-59 relatifs à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- le PLU de la commune de Loudes, approuvé le 23 mai 2013, et ayant l'objet des procédures d'évolution suivantes : mise à jour en dates du 29 juillet 2014, 4 décembre 2018, 19 mars 2022, 16 janvier 2024 ; modification n°1 en date du 12 novembre 2018 ; modification simplifiée n°2 en date du 18 mars 2021 ; modification simplifiée n°3 en date du 24 janvier 2023 ;
- le projet d'implantation d'une unité de concassage d'une entreprise locale de maçonnerie/travaux publics, sur le site de l'ancienne carrière de la Garde sur le secteur de Collanges, présentant un caractère d'intérêt général, en ce qu'il contribue au fonctionnement de l'activité économique locale ;

**Considérant,**

- que le projet susvisé nécessite une adaptation du PLU de Loudes afin de permettre sa réalisation ;
- que cette adaptation relève de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU prévue par les articles L.153-54 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- qu'il appartient à la commune de Loudes, compétente en matière d'urbanisme, de prescrire cette procédure ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LOUDES**

**Article 1 – Prescription de la procédure**

Il est prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Loudes, en vue de permettre la réalisation du projet d'implantation d'une unité de concassage d'une entreprise locale de maçonnerie/travaux publics, sur le site de l'ancienne carrière de la Garde sur le secteur de Collanges, présenté comme répondant à un motif d'intérêt général, en ce qu'il contribue au fonctionnement de l'activité économique locale.

**Article 2 – Objectifs poursuivis**

La procédure a pour objet :

- de mettre en compatibilité le PLU de Loudes avec les besoins du projet d'implantation d'une unité de concassage d'une entreprise locale de maçonnerie/travaux publics, sur le site de l'ancienne carrière de la Garde sur le secteur de Collanges ;
- de modifier, le cas échéant, les dispositions du règlement écrit, du plan de zonage, des orientations d'aménagement ou toute autre pièce du PLU nécessaire à la réalisation du projet ;
- de permettre la réalisation d'un projet répondant à un objectif d'intérêt général pour le territoire communal.

**Article 3 – Notification et consultation**

La présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le préfet de la Haute-Loire ;
- aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme.

**Article 4 – Publicité**

Conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie de Loudes pendant un mois ;
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- d'une publication sur le site internet de la commune.

**Article 5 – Exécution**

Monsieur le Maire de la commune de Loudes est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la conduite de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Loudes.

Le 23/06/2026

Le Maire, Laurent BARBALAT



Le 23/06/2026

La Secrétaire, Cathie MOREL